



Déclaration d'impôt :
cochez la date du 9 avril
sur votre agenda !



Votre déclaration d'impôt (pré-remplie) en ligne sera disponible sur votre espace personnel des impôts à compter du **9 avril 2026**.

- Pour les départements de 01 à 19, la date limite devrait être **autour du 21 mai 2026**.
- Pour ceux compris entre le 20 et le 54 (inclus), vous aurez une semaine de plus, jusqu'au **28 mai 2026 environ**.
- Les départements restants auront jusqu'au **4 juin environ** pour déclarer leurs revenus.

Quels revenus déclarer ?

Pour rappel, vous devez déclarer les revenus que vous avez perçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025. Cela comprend notamment :

- les salaires et traitement, les indemnités de congés payés et les avantages en nature ;
- les pensions et retraites ;
- les revenus des indépendants ;
- les revenus du patrimoine et les plus-values immobilières et mobilières ;
- les revenus exceptionnels.

Quelles sont les différences entre les taux de prélèvement à la source ?

Depuis le 1er septembre 2025, le taux individualisé est automatiquement appliqué aux couple mariés ou pacsés soumis à une imposition commune. **De quoi s'agit-il ?** Selon un calcul défini par l'administration, chaque déclarant dispose d'un taux individualisé au lieu d'un taux unique pour les deux conjoints. Cela prend en compte les différences éventuelles de revenus au sein du couple.

Cependant, sachez qu'il existe 2 autres possibilités :

Que faire si votre situation de famille change ?

Si votre situation familiale change, vous devez la mettre à jour dans votre déclaration fiscale.

- Rendez-vous sur le service "Gérer mon prélèvement à la source".
- Sélectionner la situation qui vous correspond parmi :
 - marié, pacsé, divorcé ou venant de rompre un Pacs ;
 - ayant eu un enfant ;
 - veuf.
- Votre taux sera immédiatement mis à jour en fonction de votre nouvelle situation.

- **le taux personnalisé** : aussi connu sous le nom de "taux du foyer", il est identique pour l'un et l'autre des déclarants ;
- **le taux non personnalisé** : il s'agit d'une option personnelle, qui ne concerne pas le conjoint.
Alors, qu'est-ce que c'est ? En tant que salarié, vous choisissez de ne pas transmettre votre taux personnalisé à votre employeur. Le taux appliqué est un taux non personnalisé dépendant uniquement du montant de votre rémunération.

Quelles conséquences si la date limite de déclaration des impôts est passée ?

- Si vous manquez la date limite de déclaration des impôts, une majoration de 10 % sur votre imposition vous est appliquée.
- Si vous tardez encore, l'administration vous adresse une mise en demeure de déposer votre déclaration. Vous avez 30 jours pour le faire.
 - Si vous le faites dans le délai imparti, la majoration s'élève à 20 %.
 - Si vous ne déposez pas votre déclaration dans les 30 jours, la majoration passe à 40 %.

Sachez également, qu'en plus de la majoration, l'administration française applique des intérêts de retard, à hauteur de 0,20 % par mois du montant restant dû, majorations comprises.



Comment retrouver son Imprimé Fiscal Unique (IFU) ?

Selon la plateforme sur laquelle vous investissez, il peut parfois être difficile de localiser votre formulaire fiscal unique. Heureusement, sur Enerfip, tout est prévu pour vous permettre de trouver facilement votre mode d'emploi !

[Lire la suite](#)

Comprendre la fiscalité du crowdfunding

Le “*crowdfunding*”, ou financement participatif, est devenu une méthode prisée pour soutenir des projets variés, allant des startups technologiques aux initiatives écologiques. En particulier, dans le secteur des énergies renouvelables, il vous offre une opportunité unique d'investir dans des projets durables tout en espérant des rendements attractifs. Cependant, pour les maximiser, il est crucial de bien comprendre la fiscalité associée.

[Lire la suite](#)



Quelle fiscalité pour les obligations en Espagne ?

Vous avez envie d'investir dans des titres émis par une société espagnole ? Avant toute chose, nous vous invitons à vous renseigner sur les conventions fiscales applicables. Ça tombe bien, c'est ce que nous vous proposons dans cet article ! Découvrez tout ce que vous devez savoir sur la fiscalité en Espagne !

[Lire la suite](#)



Quelle fiscalité pour les obligations en France ?

Vous souhaitez investir dans des titres émis par une société française, mais ne savez pas ce qu'il en est de la fiscalité ? Vous êtes au bon endroit pour comprendre la fiscalité de vos investissements en France. Laissez-vous guider !

[Lire la suite](#)

À venir


Webinaire : Et si votre épargne reflétait vraiment vos valeurs ?




Et si vous repreniez le contrôle de votre épargne ? De plus en plus d'investisseurs cherchent à donner du sens à leur argent, sans sacrifier la performance. Goodvest, Hectarea et **Enerfip** s'associent pour vous proposer un webinaire exclusif pour vous partager les clés pour construire un plan d'investissement aligné avec vos valeurs.

3 experts complémentaires vous guideront pour bâtir une stratégie d'épargne concrète et cohérente avec vos engagements.

Informations pratiques

 Jeudi 23 avril 2026

 12h30-13h30

 En ligne

[S'inscrire](#)

Quoi de neuf ?



Revenus à déclarer, statut fiscal, prélèvement à la source, exonération des moins-values...

Pas simple de s'y retrouver dans la jungle de la fiscalité. Ajoutez le financement participatif à cette équation, et vous voilà perdu ! Entre les différences selon le pays d'émission, votre statut et les options fiscales possibles, difficile d'y voir clair.

Pourtant, il est primordial de comprendre les mécanismes de la fiscalité afin de l'optimiser et d'éviter les mauvaises surprises comme une double imposition. Ce guide dédié à la fiscalité du financement participatif est là pour vous donner un coup de pouce et vous éviter les nœuds au cerveau !

[Consulter le guide](#)

Amélie

Enerfip

6 rue de Maguelone
Immeuble Le Capoulié
34000, Montpellier
communication@enerfip.fr

Suivez nous :

